

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 20 Mars 2023

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Jeudi 30 Mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 30 Mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (27) :

AVEROUS Gil, BALSAN Charles Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, GLOMOT Pascal, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, NONIN Patrick, ZECCHI Stéphane.

Étaient absents (9) :

ALLARD Bernard, DEJOLLAT Daniel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, PIVOT Christophe, SALADIN Michel, SEMION Michel, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (9) :

AUJEAN Bernard a donné pouvoir à BERTHOUMIEUX Jean Pierre
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURRU Maxime a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
GUESNARD Yves a donné pouvoir à LION Michel
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
JUDALET Patrick a donné pouvoir à CAMUS Jean Louis
PRAULY Jean Claude a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEVAULT Jean Marc a donné pouvoir à CHENE Jean Pierre

Étaient excusés (5) :

DRUI Martial, FOISEL Michel, LEMAIGRE Patrick, RIES Fanny, VIAUD Philippe.

Objet : Partenariat Initiative Indre

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de poursuivre son partenariat avec Initiative Indre pour valoriser sa démarche en direction des créateurs ou des développeurs d'activité.

La contribution financière correspond à un montant de 500 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : De renouveler le partenariat SDEI/ INITIATIVE INDRE.

Article 2 : De fixer la participation annuelle du SDEI à 500 € pour l'année 2023.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et le mandat pour toute procédure, avenant et tous documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION